



Compte-rendu
GROUPE JEUNESSE / AGIR SPORT
Jeudi 22 janvier 2009
A la maison des associations de Gerbéviller

Etaient présents :

Mesdames : Marie-France LOPPION (Frambois), Elisabeth KLEIN (Familles Rurales), Nelly SENÉ (Tennis Club de la Mortagne), Véronique SAUCEROTTE (coordonnatrice Agir Sport) et Magali COTTEL (commune de Rozelieures),

Messieurs : Pascal BURGAIN (Magnières) Alexis TSCHENS (Foyer Rural, Frambois), Yannick BEAUDOUIN (Club Vosgien), Jérôme BRIDARD (Espérance de Gerbéviller) et Dominique GALMICHE (Canoë Kayak de la Mortagne),

Excusés : Andrée STOECKLIN, Jean-Marie LECLERE, Laetitia NOEL, Véronique TONDEUR,

Participait également à la réunion : Vincent LÉTICHE (agent de développement local).

* * *

Marie-France LOPPION introduit la réunion en présentant ses vœux aux participants. Depuis les élections, elle a été désignée responsable par le groupe de travail jeunesse, qui a notamment en charge la gestion du dispositif « Agir Sport ».

1. BILAN DES SESSIONS « AGIR SPORT 2008 »

Un bilan des sessions 2008 est ensuite présenté :

- 3 sessions ont eu lieu : février, Pâques et Toussaint
- 10 associations ont participé (Familles Rurales, Foyer Rural de Gerbéviller, Foyer Rural de Frambois, handball, tennis, football, pétanque, club vosgien, kayak et aéroclub)
- 52 demi-journées ont eu lieu dont 5 demi-journées piscine
- 140 enfants ont participé en moyenne par session : 113 de la Communauté et 28 des 2 communes extérieures (Mont/Meurthe et Rozelieures). Sur l'année, 1 453 participations ont été enregistrées aux différentes séances.
- Le coût total de l'opération est de 12 211,35 € (dont 6 685 € de transports)
- Financé par :
 - 0 € de subvention (c'est la première année qu'aucune subvention n'est accordée par Jeunesse et Sport)
 - Environ 1 100 € des communes extérieures (1 €/hab): Mont-sur-Meurthe et Rozelieures
 - Environ 11 100 € de fonds propres CCM (soit environ 2,5 €/hab)

Un bilan du nombre d'enfants ayant participé aux séances par commune est joint au présent compte-rendu.

Les participants à la réunion constatent que le coût par habitant pour la communauté de communes est beaucoup plus élevé que pour les communes extérieures. Cela est dû à la suppression de la subvention de Jeunesse et Sport en 2008.

Une étude sera réalisée, en observant notamment quelle proportion de jeunes par rapport à la population totale participe à Agir Sport dans les communes extérieures. Cette étude permettra de déterminer l'opportunité ou non d'une augmentation de la participation des communes extérieures pour 2010

Durant les échanges avec les participants, il est constaté que l'opération n'entraîne pas directement de nouvelles adhésions aux associations.

Sur le fond, les participants à la réunion se demandent si les enfants font le rapport entre Agir Sport et les activités des associations. D'après Dominique GALMICHE, l'action est un très bon outil pour la promotion des associations. Si elles ont besoin de nouveaux adhérents, il faut qu'elles travaillent sur le recrutement lors d'Agir Sport.

Nelly SENÉ remarque quant à elle que les activités ne sont pas toujours pratiquées selon le choix des enfants et qu'ils sont souvent mal équipés.

Ce problème est particulièrement marqué pour le club de kayak. Il serait donc nécessaire de **mieux communiquer sur les besoins en équipements** pour les activités.

2. Organisation de l'encadrement des enfants

Un rappel sur les règles d'encadrement et l'organisation est ensuite effectué :

- Les activités sont réservées aux enfants de 6 à 12 ans
- 2 accompagnateurs par bus pour les tournées sur le territoire, les deux accompagnateurs devant impérativement être présents de la montée du premier enfant à la descente du dernier
- 1 accompagnateur pour 8 enfants pour la sortie piscine
- Rappel horaires : les bus ne doivent pas quitter le lieu de l'activité ou un arrêt avant l'heure indiquée – **les accompagnateurs devront être particulièrement vigilants au respect des horaires par le bus et l'indiquer au chauffeur lorsque celui-ci ne les respecte pas.** Cette consigne devra être donnée par les associations participantes.
- Rappel sur les circuits : les bus ne doivent pas emprunter des voies interdites aux poids lourds

Il est demandé aux enfants :

- Une autorisation parentale pour participer aux activités
- Certificat médical de non contre indication à la pratique sportive pour couvrir l'année 2009
- Fiche d'identité à remettre obligatoirement à la montée dans le bus : nom, prénom, photo, adresse, nom et numéro de téléphone de la personne à contacter en cas de besoin (Un seul nom d'activité doit apparaître sur les fiches d'inscription)

Une liste est tenue à jour quotidiennement dans les bus

3. Convention entre les clubs et la Communauté de Communes

- Pour l'organisation, une convention doit être signée entre la Communauté de Communes et les associations ou clubs participants
- Les accompagnateurs-bus doivent être membres des associations signataires
- La convention couvre toute l'année 2009
- Les plannings seront établis au fur et à mesure dans l'année ; pas d'engagement de participation des clubs à toutes les sessions dans cette convention
- Indemnité des clubs : 50 € par demi-journée d'intervention
- Plusieurs associations font part de leur volonté de participer lors des sessions 2009 :
 - o Familles rurales de Gerbéviller et ses environs (initiation danse et jeux de société)
 - o Club Vosgien Bayon-Gerbéviller
 - o Club de Canoë-Kayak de la Mortagne
 - o Espérance de Gerbéviller
 - o Tennis Club de Gerbéviller
 - o Foyer Rural de Gerbéviller (judo, gymnastique)

- Foyer Rural de Fraimbois
- La session de février démarrant prochainement, une ébauche de planning a été réalisée. Le Club de Handball n'existant plus et le Foyer Rural de Fraimbois ne participant pas à cette session, 2 demi journées sont libres. Si certaines associations sont intéressées par ces créneaux, elles devront le faire savoir à Véronique SAUCEROTTE avant le mardi 27 janvier. Yannick BEAUDOUIN pourrait organiser une randonnée supplémentaire en fonction du planning.

4. Convention avec les communes extérieures

- Une convention doit être signée pour un an avec chaque commune participant à « Agir Sport »
- La participation est de 1 € par habitant. Le montant de cette participation sera rediscuté dans l'année pour 2010.
- Gratuité du transport et des activités pour tous les enfants
- La commune de Rozelieures indique qu'elle souhaite participer à l'opération en 2009. Un projet de convention sera envoyé à la commune de Mont-sur-Meurthe.

5. Questions diverses

- Afin de repérer les enfants des groupes de la Mortagne à la piscine, des bracelets utilisables une fois sont fournis aux enfants. Le stock de bracelets est épuisé et une autre solution doit être envisagée. Deux solutions sont envisageables : racheter des bracelets ou acheter des bonnets de bain. La deuxième solution permettant également d'être certain que tous les enfants soient équipés de bonnets de bain, c'est celle-ci qui devra être privilégiée. Des renseignements seront pris sur la possibilité d'obtenir des tarifs « clubs ».
- Dominique GALMICHE indique qu'un travail pourrait être envisagé avec le club de kayak pour prolonger les animations sur l'eau réalisées auprès des écoles. Pascal BURGAIN répond qu'une telle action est envisageable, mais qu'elle doit être communautaire pour être soutenue par la CCM
- Les discussions se terminent sur le coût de l'action Agir Sport. Il n'y a désormais aucune subvention disponible sur ce programme. Une réflexion devra être lancée avec le Conseil Général pour que celui-ci le soutienne.
- En fin de réunion, Marie-France LOPPION informe des actions du groupe jeunesse :
 - Une stagiaire a réalisé un travail durant l'été 2008 pour recenser les attentes des jeunes et des maires pour les 12-18 ans, non concernés par Agir Sport
 - Des attentes ont été formulées pour réaliser des sorties et activités.
 - Une soirée draisines avec différentes animations préparées par les jeunes a donc été mise en place le 29 août.
 - Une sortie au bowling a eu lieu le 27 décembre
 - 4 sorties au théâtre de Lunéville sont organisées en lien avec le collège et l'association de parents d'élèves.
 - Actuellement, une après-midi jeux et pizzas est en cours d'organisation pour le 21 février. Pour ceux qui le souhaitent, une séance de préparation de cette journée est prévue le 4 février à 20h00 à Haudonville.
 - D'autres animations ont été envisagées comme l'organisation de jeux inter villages. De telles animations pourraient intéresser les clubs et associations du territoire.

Destinataires du compte-rendu :

- membres du groupe « Jeunesse »
- associations et communes participantes
- membres du Bureau
- communes